



REGLEMENT

5-ème édition de l'EYNAVAY'TRAIL, dimanche 20 février 2022.

- Article 1 : PRESENTATION DE LA MANIFESTATION

Au programme 3 courses :

Le Magnum'Trail : 34 km / 950D+, départ à 8h30

L'Eynavay'Trail : 19 km / 450D+, départ à 9H20

Le Ti'Trail : 9 km / 150 D+, départ à 9h50

Courses en semi-autosuffisance en garrigue sur chemins, sentiers, et monotraces. Vous traverserez la forêt de Rochefort, la plaine de Tavel, gravitez le magnifique site du chemin de Croix de Notre Dame de Grace, descendrez puis remontez la combe des Eynavay, pour une arrivée salle Jean Galia.

Aucun gobelet plastique ne sera distribué sur les ravitaillements.

Le Magnum'Trail et l'Eynavay'Trail sont inscrits au challenge Gardois des trails 2022.

- Article 2 : INSCRIPTIONS & TARIFS

Inscriptions exclusivement en ligne sur le site de notre prestataire Endurance Chrono, dans la limite des dossards disponibles, à partir du 1^{er} novembre 2021 à 10h jusqu'au 18 février 2022 à 20h sur : www.endurancechrono.com

Prix de l'inscription : 28 € pour le 34 km, 17 € pour le 19 km et 12 € pour le 9 km.

Les courses seront limitées en nombre de participants : 150 sur le 34 km, 300 sur le 19 km et 150 sur le 9 km soit une jauge maximum de 600 coureurs cumulés sur les 3 courses.

Ces quotas seront susceptibles d'être modifiés à la discrétion des organisateurs, en fonction de l'évolutions des inscriptions. Ils seront alors affichés sur le site de endurancechrono.

En cas de blessure ou d'absence du coureur, il n'y aura aucun remboursement.

Pas d'inscription sur place le jour de la course, ni par téléphone.

Catégories autorisées à participer :

Ti'Trail : Cadet, Junior, Espoir, Senior, et Masters, nés en 2005 et avant, hommes et femmes licenciés ou non.

Eynavay'Trail : Junior Espoir, Senior, et Masters, nés en 2003 et avant, hommes et femmes licenciés ou non.

Magnum'Trail : Espoir, Senior, et Masters, nés en 2001 et avant, hommes et femmes licenciés ou non.

- Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Conformément aux directives du gouvernement, de la préfecture du Gard et de la FFA, des mesures seront mises en place pour prévenir la diffusion de la COVID19. C'est pourquoi, en s'inscrivant, le coureur s'engage à les respecter. Ces mesures pourront être évolutives en fonction des préconisations des autorités. Elles seront affichées au retrait des dossards et disponibles en ligne sur notre site internet : www.eynavaytrail.fr

Les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

- Du bulletin d'inscription renseigné ;
- De l'adhésion du coureur au règlement de la course et aux mesures mises en place ;
- De la photocopie de la licence FFA en cours de validité à la date de la course ou du certificat médical en cours de validité à la date de la course, indiquant « **la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** », datant de moins de 1 an est exigé, conformément à la loi du 23 mars 1999 et la circulaire de janvier 2008.
- Du montant de paiement de l'inscription

Tout dossier incomplet sera mis sur liste d'attente, en attendant les éléments manquants. Les dossiers d'inscriptions devront être complets à la date limite d'inscription, au plus tard le 18 février 2022 à 20h.

Aucun document ne sera collecté le jour de la course au moment du retrait des dossards.

- Article 4 : EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Matériel obligatoire pour les 3 courses, 9, 19, et 34 km :

Un masque,
Une écotasse, ou porte bidon, ou poche à eau ou kamelback.

Equipements recommandés :

Une réserve d'eau de 0,5l sur le 9 et 19km,
Et de 1l sur le 34 km.

L'équipement supplémentaire de chaussures de type trail est également fortement conseillé, ainsi que d'une réserve alimentaire de type barres ou gels énergétiques.

Chaque coureur doit être en possession de son matériel obligatoire pendant toute la durée de la course.

Le contrôle du matériel pourra être effectué au départ et sur le parcours par les responsables de la sécurité.

Il n'est pas autorisé de courir avec un chien, même tenu en laisse

- **Article 5 : BARRIERE HORAIRE, ABANDON, ELIMINATION**

2 barrières horaire seront mises en place sur le parcours du Magnum 'Trail (34km).

Tous les coureurs n'ayant pas pointé dans les délais, se verront retirer leur dossard et leur puce et seront considérés hors course.

Au-delà de ce délai, tout coureur décidant de continuer sur le parcours le fera sous sa propre responsabilité en autonomie et ne pourra plus prétendre à l'assistance mise en place par l'organisation.

En cas d'abandon hors blessure il sera demandé au coureur de rallier l'arrivée par ses propres moyens. Il devra se signaler et remettre son dossard à un chef de poste sur le parcours ou à l'arrivée.

Les concurrents peuvent être éliminés pour cause de :

Non-respect de l'intégralité du parcours défini par le balisage,

Absence de dossard, qui doit être visible,

Non-respect de l'environnement, jet de débris, en dehors des poubelles des zones de ravitaillement,

Non-respect du règlement de l'épreuve.

- **Article 6 : RETRAIT DES DOSSARDS**

Uniquement sur présentation d'une pièce d'identité :

Le Dimanche matin de 7h30 à 9h40 / Salle Jean Galia, Esplanade de la Vote, 30650 Rochefort du Gard. (Panneaux indicateurs aux entrées du village).

- **Article 7 : PRESTATIONS**

Un lot offert à tous les participants.

Des points de ravitaillement seront mis en place sur le parcours et à l'arrivée.

En raison des mesures obligatoires à mettre en place pour éviter la propagation de la COVID19, nous ne pouvons garantir le buffet d'arrivée salle Jean Galia. Nous ferons notre possible dans la mesure de ce qui nous sera autorisé à mettre en place.

- **Article 8 : RESULTATS, REMISE DES PRIX**

Les résultats seront affichés à l'arrivée, salle Jean Galia.

La remise des prix se fera au fur et à mesure et à partir de 12h.

La présence des participants récompensés est obligatoire et aucun lot ne sera remis avant la cérémonie.

Seront récompensés pour le Magnum Trail (34km) :

. Les 5 premiers au scratch homme et les 5 premières au scratch femme.

. Le premier Rochefortais et la première Rochefortaise.

Seront récompensés pour l'Eynavay Trail (19km) :

. Les 3 premiers au scratch homme et les 3 premières au scratch femme.

. Le coureur le plus âgé (homme) et la coureuse la plus âgée (femme).

Seront récompensés pour le Ti Trail (9km) :

. Le premier au scratch homme et la première au scratch femme.

. Le coureur le plus jeune (homme) et la coureuse la plus jeune (femme).

- **Article 9 : INTEMPERIES, ANNULATION**

Pour des raisons de sécurité l'organisation se réserve le droit de modifier et de raccourcir le parcours en cas de conditions météorologiques défavorables, de modifier les horaires de départ, barrière horaire, et éventuellement de neutraliser la course.

En cas d'annulation de la course, (intempéries par ex.) le coureur aura la possibilité de reporter son inscription à la prochaine édition sans supplément. Il n'y aura pas de remboursement même partiel pour les autres. Une date limite sera fixée pour le report.

- **Article 10 : ASSURANCE**

L'association R.E.T. a souscrit pour la durée de la manifestation une assurance de responsabilité civile à l'égard de tiers, des bénévoles et des concurrents.

- **Article 11 : DROIT A L'IMAGE**

Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image et adresse mail. Il autorise sans réserve l'organisation à communiquer sous formes de news letters.

Conformément à la loi n°78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (articles 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires.

Vous pouvez également à tout moment demander de ne plus recevoir de mail.

- **Article 12 : COMMENT S'Y RENDRE**

La ville de Rochefort du Gard se situe à proximité d'Avignon (10 kms à l'est), d'Orange (24 kms au nord), de Nîmes (sortie autoroute Remoulins, Avignon) ou encore de Montpellier (85 kms sud-ouest).

Suivre le fléchage depuis les entrées de la ville jusqu'au parking, situé Esplanade de la Vote, à proximité immédiate de la salle Jean Galia, du départ et de l'arrivée.

- **Article 13 : CONTACT ORGANISATION**

06 86 27 20 15

www.eynavaytrail.fr

eynavaytrail@gmail.com

- **Article 14 : ECO RESPONSABILITE**

Respectons la nature !

Rochefort Eynavay Trail vise à minimiser les nuisances inhérentes à la course, à lutter contre les gaspillages de matière et d'énergie et inciter les coureurs à adopter une démarche éco responsable envers notre environnement.

Vous allez traverser des milieux naturels, préservés et privés. Il est primordial de respecter la nature et de ne rien jeter par terre. Le balisage mis en place se présente sous forme de rubalise biodégradable qui sera immédiatement retirée par les organisateurs après la course ; La peinture fluo éventuellement utilisée sera également biodégradable.

Des signaleurs présents sur tout le parcours pourront vous aider et vous renseigner si besoin. Tout ravitaillement sauvage est interdit, ainsi que les suiveurs et VTT.

Tout manquement à cette règle entraînera une disqualification immédiate à la course.

Pour rappel aucun verre se sera fourni sur les ravitaillements.

- **Article 15 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après la course, découlant du non-respect de ce règlement, **y compris les mesures prises pour éviter la propagation de la COVID19.**